

Coss - Infos



Petite vitesse, grand plaisir!

L'inforadar du TCS

Le TCS propose aux communes intéressées un concept de sécurité afin de rappeler aux conducteurs l'obligation d'adapter leur vitesse dans les endroits critiques. L'attention est attirée par un radar informatif muni d'un panneau présentant deux écoliers. Constitué d'un écran avec affichage lumineux rouge de la vitesse, on place l'inforadar généralement sur un support, mais il peut être accroché sans problème aux poteaux de signalisation ou à d'autres éléments. À l'approche de la voiture, le tableau affiche la vitesse.

Afin de renforcer et prolonger l'impact de l'inforadar, le TCS propose également divers autres éléments: un panneau d'information de 60 x 100 cm, des banderoles en PVC et des autocollants.

Ces mesures ont pour objectifs d'augmenter la sécurité, d'améliorer la prise de conscience de la vitesse et le respect des limitations. Il s'agit d'une démarche purement informative et d'une contribution à une meilleure prévention routière. La campagne se déroulera à Cossonay du 24 au 30 mars. Au-delà de ces dates, le radar deviendra... payant!

Jouez le jeu!

Qu'il s'agisse des «zones 30» ou des «zones de rencontre», l'amélioration de la sécurité routière est une évidence. Cependant, elle ne peut se poursuivre et se développer que



Campagne de sécurité.

MAC

si les usagers font preuve de respect, d'égards mutuels, observent strictement les règles et jouent le jeu! ■

Le saviez-vous?

- À 50 km/h, une voiture a besoin de 27 m pour s'arrêter sur une chaussée sèche. Cette distance n'est plus que de 13 m pour une vitesse de 30 km/h

- Si un véhicule roulant à 50 km/h renverse un piéton, le risque pour ce dernier d'être mortellement touché est de 70%. Il est réduit à 10% pour une vitesse d'impact de 30 km/h.

- Quelques sites à consulter:

* Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre
<http://www.admin.ch/ch/f/rs/741.213.3.fr.pdf>

* Zones de rencontre
<http://www.zonederencontre.ch/home>

* Zones 30
<http://www.bpa.ch>

«Zone 30»

- Les véhicules ont la priorité
- Vitesse maximale: 30 km/h
- Pas de passages piétons marqués, sauf cas exceptionnels
- Les piétons peuvent traverser la chaussée sans restriction, sauf si un passage piétons est à moins de 50 m
- Les usagers circulent d'une manière particulièrement prudente et prévenante
- Les usagers prennent garde spécialement aux enfants qui jouent et aux personnes âgées
- Les usagers réduisent la vitesse s'il y a lieu et s'arrêtent en cas de doute
- Priorité de droite sauf signalisation contraire
- Un conseil: mettez les disques de stationnement de manière systématique!

«Zone de rencontre»

- Les piétons ont la priorité mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules
- Vitesse maximale: 20 km/h
- Pas de passages piétons
- Les piétons peuvent utiliser toute l'aire de la circulation
- Les usagers circulent d'une manière particulièrement prudente et prévenante
- Les usagers prennent garde spécialement aux enfants qui jouent et aux personnes âgées
- Les usagers réduisent la vitesse s'il y a lieu et s'arrêtent en cas de doute
- Priorité de droite sauf signalisation contraire
- Un conseil: mettez les disques de stationnement de manière systématique! ■

En bref

20 km de Lausanne

Le samedi 25 avril prochain aura lieu la traditionnelle course des 20 km de Lausanne. Pour les enfants ce sont des parcours de 2 et 4 km qui sont prévus. Comme chaque année, le «Footing du Sépey», constitué de coureurs à pieds de la région, organise des entraînements pour tous les jeunes qui participeront à ces courses. Ils ont lieu tous les mercredis et ont débuté le 25 février. Le rendez-vous est fixé à 17h15 devant la buvette du FC Cossonay, zone sportive de Marche. ■

Recensement des chiens

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que tout chien acquis, né, vendu, mort ou donné en 2008 doit être annoncé dans les quinze jours à l'Office communal de la population (Contrôle des habitants - 021 863 22 08). Si vous avez omis de satisfaire à cette obligation légale, nous vous remercions de le faire rapidement. Un ultime délai pour ces annonces est fixé au vendredi 20 mars 2009. ■

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 22 juin 2009, à 20h15 en la salle du Conseil de la Maison de Ville. Le rapport de gestion et les comptes 2008 seront portés à l'ordre du jour; ce dernier sera sans doute complété par le dépôt de quelques préavis municipaux. ■

Place du Pont- Rue du Temple

Depuis la mise en place des modifications de circulation - à titre d'essai - à la rue des Étangs et à ses carrefours, plusieurs automobilistes ont éprouvé quelques difficultés pour entrer dans la rue du Temple lorsqu'ils circulent en direction de la route de Lausanne. Aussi, nous leur indiquons qu'ils doivent tourner à gauche, avant l'îlot ouvrant sur le giratoire de la place du Pont. Cette solution est satisfaisante, il est cependant évident que lors des travaux nécessaires à la mise en place définitive du projet, des améliorations seront apportées, notamment au niveau du marquage routier. ■